

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 07

Votants : 09

Absents : 06

L'an deux mille dix-neuf, le 13 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Joseph KARST, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs KARST Joseph, DUBAIL Dominique, PANOT Stéphane, HABERT Françoise, KARST Elisabeth, Claude ECHAROUX, ZAREMBA Alain

Etaient absents excusés : Mesdames DUTOT Monique et BROVIA Isabelle

Etaient absents : Mesdames et Messieurs Maurice NOULETTE, Hadda DELARUE, Bruno CALEIRO, Maryvonne MURIOT

Madame Elisabeth KARST a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Madame DUTOT Monique à Monsieur Joseph KARST

Procuration de Madame BROVIA Isabelle à Monsieur Dominique DUBAIL

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour deux délibération pour :

- Délibération donnant au maire l'autorisation d'encaisser le chèque de vente du Boxer
- Délibération afin de nommer un suppléant à la commission de contrôle de la liste électorale.

Le Conseil Municipal donne son accord afin de rajouter les délibérations ci-dessus à l'ordre du jour.

I - EMPRUNTS TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement afin de réaliser les travaux de terrassement du groupe scolaire

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de retenir les propositions du Crédit Agricole

Groupe scolaire - Terrassement

Nature du prêt : Prêt à taux fixe

Montant du prêt : 300 000 €

Taux appliqué : 0.99 %

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestriel

Frais de dossier : 600 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder à toutes les formalités, et à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de ces prêts.

II - DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 12 - FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	3 000.00
022	022	Dépenses imprévues	-3 000.00
			0.00

III - DECISION MODIFICATIVE BUDGET INVESTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	25	Constructions	140 600.00
10	10226	OPFI	Taxe d'aménagement	2 400.00
				143 000.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
10	10226	OPFI	FCTVA	143 000.00
				143 000.00

IV - AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE VENTE DU BOXER

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Joseph KARST à encaisser le chèque de vente du BOXER immatriculé « BD-889-RR » d'un montant de 500 euros effectué par la Société LENORMANT.

V - NOMINATION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Préfet, la personne ci-dessous comme membre suppléant à la commission de contrôle de la liste électorale :

- Madame Françoise HABERT (Membre du Conseil Municipal)

VI - DECISION TRIBUNAL ADMINISTRATIF - AFFAIRE EN COURS

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Tribunal Administratif d'Amiens sur l'affaire mis en délibéré en date du 22 novembre en l'encontre de Anne-Sophie C.

Celui-ci a décidé de :

- Rejeter la requête de Madame C.
- De verser à la commune la somme de 1 500 € en application de l'article L.761-1 du Code de la Justice Administrative.

-

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20 heures 15

Bon pour affichage le 16 décembre 2019

Le Maire

Joseph KARST